

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 8 octobre 2025

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du 10 septembre 2025	3
II. Convention avec le Rectorat au sujet de la « licence professorat des écoles » (LPE).....	3
III. Capacités d'accueil de l'Inspé de l'académie de Limoges.....	4
IV. Fiche de poste des enseignants chercheurs – campagne d'emploi 2026	4
V. Période de fermeture de l'Inspé de l'académie de Limoges pour l'année universitaire 2025-2026	4
VI. Questions diverses	5
1. Situation de la scolarité	5
2. Point sur la réforme	5

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BOUSSELY	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
M.	DOBBELS	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
M.	DONZEAU	Principal du collège Jean Moulin - Brive-La-Gaillarde
Mme	HAGEGE	PU - Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE - Inspé de l'académie de Limoges
M.	MAÎTRE	Vice-Président Formation – Université de Limoges
Mme	MAUD	IA-IPR d'Espagnol – Académie de Limoges
M.	OBERT	Président du conseil d'institut - IGÉSR honoraire
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Directeur adjoint - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	VEILLON	Proviseure adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	BLANCHER	IEN - Circonscription Haute-Vienne 6
Mme	CORET	MCF - Université de Poitiers
Mme	LEBRAUD	Doyenne des IEN Et-EG – Académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	Directeur de l'EAFC – Académie de Limoges
Mme	MESLIER	Vice-Présidente du Conseil d'Administration – Université de Limoges
M.	REIX	Directeur de l'Atelier Canopé 87 – Limoges
Mme	ROUCHAUD	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière -Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD
Mme	GAUMET	Directrice adjointe du Premier degré - Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	Directeur adjoint chargé de la recherche et des relations internationales - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges

M. Obert, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h10.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte rendu du 10 septembre 2025

M. Obert s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations sur le compte rendu du 10 septembre 2025.

Aucune remarque, ni demande de modification n'étant formulées par les participants, M. Obert soumet ce compte rendu au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	15	Pour	15	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

II. Convention avec le Rectorat au sujet de la « licence professorat des écoles » (LPE)

M. Rouvellac, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, indique que ce point porte sur la validation de la convention-cadre avec le rectorat concernant la « licence professorat des écoles » (LPE). Cette convention est un document stratégique qui formalise la collaboration entre l'Université et le Rectorat de Limoges pour cette nouvelle formation. Elle pourra être rediscutée chaque année ou reconduite tacitement.

M. Rouvellac explique que son approbation *a posteriori* par le conseil d'institut est une formalité nécessaire, le document étant déjà signé pour des raisons de calendrier. Cette convention a été déposée avec le dossier d'accréditation de la LPE et l'ensemble des pièces justificatives demandées sur la plateforme ministérielle *FRESQ*, le 30 septembre 2025.

Malgré l'impossibilité de modifier ce texte, M. Obert soulève quelques points mineurs nécessitant une correction future. Il a notamment relevé une incohérence terminologique (mention des « personnels d'éducation » dans un texte sur le premier degré) et un léger écart de 13 heures dans un calcul de volume horaire. M. Rouvellac s'engage à intégrer ces modifications lors de la prochaine révision de la convention. Il souligne que l'essentiel, à savoir les articles 4 et 5 de cette convention portant sur les aspects quantitatifs, fait l'objet d'un consensus fort entre toutes les parties.

Mme Boussely, professeure agrégée de géographie à l'Inspé, est interpellée par une formulation au niveau de l'article 3 de cette convention. Il est noté que « les équipes pédagogiques regroupent des enseignants et enseignants-chercheurs universitaires, des professeurs des écoles et des enseignants du second degré, ainsi que des formateurs de l'Inspé ». Elle s'interroge sur le fait que les formateurs de l'Inspé soient notés à part alors qu'ils font partie de l'Université. Elle propose de reformuler en indiquant « des enseignants et enseignants-chercheurs universitaires dont les formateurs de l'Inspé... ». M. Rouvellac confirme que cela sera pris en compte pour la prochaine année.

Compte tenu du fait que la convention a déjà été envoyée à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), M. Obert propose aux conseillers de voter ce texte en l'état. Il précise que les remarques formulées seront intégrées lors de la révision de la convention pour l'année suivante. La convention-cadre de la LPE est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	16 (*)	Pour	16	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite à l'arrivée d'un conseiller

III. Capacités d'accueil de l'Inspé de l'académie de Limoges

Ce point de l'ordre du jour prévoyait un vote sur les capacités d'accueil de l'Inspé pour la rentrée 2026, notamment pour la nouvelle licence (LPE) et les masters. Ce vote est une étape cruciale pour la préparation de la campagne d'inscription via *Parcoursup* et *Mon Master*.

Cependant, le manque d'informations stabilisées et l'imminence de réunions clés avec le Rectorat rendent le vote prématué. Un nouveau conseil d'institut devra être convoqué (probablement début novembre) pour voter sur des capacités d'accueil consolidées, afin de respecter les échéances de *Parcoursup*.

IV. Fiche de poste des enseignants chercheurs – campagne d'emploi 2026

Le conseil examine deux propositions de fiche de poste de maître de conférences (MCF) pour la campagne de recrutement 2026 :

- la première concerne un poste de MCF en Anglais ;
- la seconde concerne un poste de MCF en Histoire-Géographie.

M. Rouvellac précise que ces demandes font suite à la vacance de deux postes à l'Inspé depuis le 1^{er} septembre 2025 : celui de Mme Salomon, MCF en Anglais, après son départ à la retraite et celui de Mme Gomes, MCF en Histoire, promue sur un poste de Professeur des universités à Lille.

Ces postes s'inscrivent dans la stratégie de renforcement des équipes pédagogiques de l'Inspé, dans le périmètre Sciences humaines et sociales (SHS) et les laboratoires associés. M. Rouvellac ajoute qu'ils feront l'objet d'une discussion en conseil des directeurs de composante puis d'une validation par les instances universitaires.

Mme Maud, Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR) d'espagnol demande une précision sur la mention du « lieu d'exercice » indiquée sur ces fiches de poste. Selon elle, la formulation employée interroge sur une éventuelle priorisation d'un site. Mme Gaumet, directrice adjointe de l'Inspé de l'académie de Limoges et M. Lorenzo, professeur certifié de lettres à l'Inspé, expliquent cela par la nécessité d'avoir une résidence administrative et d'appartenir à une équipe pédagogique.

M. Rouvellac rappelle le principe de mobilité des enseignants chercheurs : même s'ils sont affectés à un site, ils peuvent être amenés à donner des cours sur les autres sites de formation de la composante.

Après ces échanges, M. Obert soumet ces deux fiches de poste au vote des conseillers. Elles sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	19 (*)	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
-------------------	--------	------	----	--------	---	------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite à l'arrivée d'un conseiller détenant deux pouvoirs

V. Période de fermeture de l'Inspé de l'académie de Limoges pour l'année universitaire 2025-2026

Mme Bariant, responsable administrative et financière de l'Inspé de l'académie de Limoges, soumet aux conseillers une proposition de périodes de fermeture de l'institut pour l'année universitaire 2025-2026. Le calendrier soumis est une reconduction de celui de l'année dernière. Elle précise que celui-ci est proposé en attente de la note officielle des services centraux sur les congés, afin de donner de la visibilité au personnel administratif.

Concernant la fermeture durant le pont de l'Ascension, il est confirmé qu'il s'agit d'une pratique traditionnelle au sein de la composante. Par ailleurs, celui-ci est également prévu nationalement.

M. Lorenzo se questionne sur la différence des périodes de fermeture pendant les congés d'été entre les sites de Guéret, de Limoges et de Tulle. Mme Bariant répond que celles-ci varient au regard du nombre de personnel administratif présent sur chaque site mais aussi en fonction de l'organisation du travail de chacun.

Aucune autre remarque n'ayant été soulevée, le calendrier des périodes de fermeture de l'Inspé pour l'année 2025-2026 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

VI. Questions diverses

1. Situation de la scolarité

Mme Boussely s'inquiète de la situation du service de la scolarité du site de Limoges, confrontée à plusieurs absences et départs, notamment sur la gestion de la mention « premier degré ».

Mme Bariant confirme que la direction de l'Inspé est pleinement mobilisée sur le sujet et que de nombreuses mesures ont été prises pour pallier la situation, notamment :

- le recrutement d'un contractuel dans l'attente d'une ouverture à la mobilité pour obtenir un poste pérenne ;
- l'affectation d'une collègue titulaire à la scolarité au 1^{er} septembre 2025 ;
- le soutien et la prise en charge de certaines tâches par plusieurs collègues de l'administration du site de Limoges ainsi que par les équipes des sites de Guéret et de Tulle.

2. Point sur la réforme

M. Rouvellac fait un point d'étape sur l'avancement des travaux liés à la réforme des Masters.

Il rappelle le calendrier. Le dossier d'accréditation et la convention avec le Rectorat au sujet du Master Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation (M2E) devront être déposés au Ministère pour le 31 octobre 2025, après validation par le conseil d'institut de l'Inspé, la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et le conseil d'administration (CA) de l'Université. Ainsi, afin de respecter cette procédure, un conseil d'institut exceptionnel est programmé le 20 octobre 2025 et une CFVU exceptionnelle, le 21 octobre 2025.

M. Rouvellac informe ensuite les conseillers de la réception d'une proposition du Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région Nouvelle-Aquitaine qui vise une forte rationalisation de l'offre du Master M2E. Il ajoute que la rationalisation des formations envisagée dépasse le cadre de l'Inspé et concerne l'ensemble des formations de l'Université.

Les équipes travaillent pour adapter l'offre de formation tout en défendant sa diversité et sa pertinence pédagogique face aux contraintes nationales. À ce jour, il est envisagé :

- la fermeture des parcours « Professeur de lycée professionnel (PLP) » et « Professeur documentaliste ». Ce dernier devrait fermer en 2028, après le départ à la retraite de Mme Peurot, responsable du parcours. Certains conseillers regrettent cette fermeture eu égard à la qualité de la formation et à l'investissement de Mme Peurot.

- la conservation de 9 parcours mais avec des mutualisations à prévoir :
 - ✓ *des mutualisations internes* :
 - une mutualisation du tronc commun (Culture métier commune) pour tous les parcours du second degré, soit environ 25 % de la maquette ;
 - une mutualisation à hauteur de 50 % entre les parcours « Professeur d'Anglais » et « Professeur d'Espagnol ». Mme Maud explique que des mutualisations existent déjà entre ces deux parcours pour les stagiaires à temps complet ;
 - une mutualisation partielle entre le parcours « Professeur de Sciences physiques et chimiques (SPC) » et « Professeur de Sciences de la vie et de la terre (SVT) » ;
 - ✓ *des mutualisations externes* : des discussions inter-composantes sont en cours, notamment avec l'Université de Poitiers, pour une mutualisation partielle du parcours « Professeur de SPC ».

Au vu de son expérience, M. Lorenzo estime que la mutualisation avec certains parcours via la mise en place de visioconférences ne sera pas efficace en termes de formation.

M. Rouvellac se dit optimiste et remercie le travail de chacun tant au niveau de l'Inspé que de l'Université et du Rectorat. Il tient à souligner notamment le soutien de madame la Rectrice vis-à-vis de nos formations.

Les conseillers ne souhaitant pas aborder d'autres questions diverses, M. Obert les remercie et clôture la séance à 15h50.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Dominique OBERT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr